

TAUX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE. Pour douze mois... 4.00 Pour six mois... 2.00 ÉDITION QUOTIDIENNE. Pour douze mois... 6.00 Pour six mois... 3.00 Payable d'avance.

L'édition tri-hebdomadaire du Journal paraît les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois. Dans le cas des abonnements pour un temps indéfini, le retrait n'a lieu que sur avis donné à l'administration au moins un mois avant l'échéance du semestre courant, et après avoir soldé son compte. On s'abonne directement aux bureaux du Journal, Haute-Ville, près de l'Archevêché.

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DES ANNONCES.

lignes... 60.50 An-dessus de six lignes et pas plus de dix... 9.60 Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes... 0.08 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 10 heures du jour de la publication paraissent le même jour. Toute annonce envoyée sans ordre sera publiée jusqu'à avis du contraire.

Nouvelles de l'Étranger.

Italie.

La lettre suivante, datée de Palerme le 26 juillet et publiée par le Monde de Paris, donne une idée du désordre qui règne en Sicile :

« La nouvelle du jour, à Palerme, était l'assassinat de M. Perroni Paladini, un des chefs du parti d'action, qui, le 22 janvier dernier, fut le principal promoteur de l'illustre meeting pour l'abolition des corporations religieuses. En cette occasion il faillit être massacré par le peuple, soulevé contre les spoliations du gouvernement piémontais. »

En général, M. Paladini était très-mal vu à Palerme ; l'opinion publique l'accusait d'avoir dénoncé et fait arrêter une multitude de paisibles citoyens encore détenus en ce moment ; et dernièrement, un certain M. Joseph Badia, ancien révolutionnaire, récemment attaché au parti autonomiste, a publié sur son compte deux brochures où il l'accusait de plusieurs crimes et de trahison envers la patrie. M. Paladini a, en outre, des ennemis dans son parti même ; appartenant à la frange-maçonnique, on dit qu'il a dénoncé plusieurs de ses collègues, et que pour cela il a été mis en jugement par la secte ; d'autres disent qu'il a été pendu en effigie. »

Or, depuis quelques jours et notamment depuis que M. Badia avait été pris dans les campagnes où il s'était réfugié pour échapper aux poursuites de la police, il circulait au ville divers bruits sinistres ; on désignait plusieurs chefs du parti d'action comme devant être brigués, mais personne n'ajoutait foi à ces bruits, ou on les considérait comme des épouvantails ; mais cette fois le bruit s'est répété, et le 24, à onze heures du matin, M. Perroni Paladini a été frappé de deux coups de poignard par un inconnu dans le Corso Vittorio Emanuele ; mais ce qui est encore plus significatif et montre la grande popularité dont jouissent les hommes du parti d'action à Palerme, c'est que le peuple a regardé cette scène avec la plus grande indifférence et a laissé échapper l'assassin, de manière qu'il fut impossible à la police de l'atteindre. »

Il est aisé de comprendre combien le parti d'action est furieux ; il aurait voulu faire arrêter plusieurs individus appartenant au parti de Badia, mais le questeur déteste les garibaldiens et ne s'est pas prêt à ce désir. »

On voit paraître tous les jours dans les feuilles de l'opposition les plus insolentes diatribes contre ce fonctionnaire. On l'accuse d'ineptie, ce qui n'est pas vrai. Si la sûreté des campagnes laisse encore beaucoup à désirer, dans la ville il faut reconnaître qu'elle s'est considérablement améliorée ; mais ce qu'il faut remarquer surtout, c'est que de temps du questeur Scrafini, quand les voleurs et les assassins pullulaient partout et à toutes les heures, le parti d'action ne s'est jamais plaint, et cela par la simple raison que Scrafini protégeait les garibaldiens ; ce qui montre que le parti rouge à Palerme comme ailleurs, a deux poids et deux mesures pour juger les faits, et que non-seulement il veut s'imposer au pays tout entier, mais qu'il veut exercer une pression sur les autorités elles-mêmes. M. Paladini a été relevé et conduit à l'hôpital della Concezione ; bien que ses blessures soient graves, on assure qu'il est hors de danger. »

France.

Nous extrayons du rapport présenté par M. Sainte-Beuve à l'Académie le passage qui nous a été signalé par notre correspondant de Paris :

« L'abbé Felix Brandelet, curé de Laviron (département du Doubs), a été signalé à l'Académie par une sorte de rumeur et de dénonciation publique venue de la contrée qu'il habite et où il exerce son ministère depuis quarante ans. Qu'a donc fait ce simple curé, qui le tire du pair d'avec ses humbles confrères les desservants ? Il a, nous écrit-on dans un premier résumé, il a reconstruit l'école des filles de Bournois, sa première paroisse ; construit, fondé et doté une école de filles à Villars-les-Blamont, son pays natal ; créé à Blamont un pensionnat,

un orphelinat et un ouvroir destinés aux filles de ce canton ; il a construit une église catholique à Villars-les-Blamont, où il n'y avait d'abord qu'un bâtiment commun pour les protestants et les catholiques ; il a reconstruit l'église de Laviron, sa propre paroisse ; il a fait élever et instruire à ses frais sept enfants-orphelins appartenant à des familles pauvres, etc. Son patrimoine, ses économies, ses privations ont passé à ces œuvres pies, à ces œuvres utiles, qu'il a accomplies en toute simplicité, sans aucune idée de gloire ni d'honneur ; et comme après l'inauguration solennelle des grands établissements de Blamont, son œuvre capitale, on s'étonnait devant lui que son nom fût le seul qui n'eût pas été prononcé dans les comptes rendus de la cérémonie, il répondit : « Je suis très-content qu'il ne soit pas question de moi ; je suis assez que le bon Dieu le sache ; c'est de lui seul que j'attends ma récompense. »

De fait, l'abbé Brandelet a le goût des fondations, des constructions, et ce qui est beau à lui, c'est d'avoir au trouver moyen d'un faire un si grand nombre en les rendant utiles. Dès son début à Bournois, il y a quarante ans (1825), la maison d'école des petites filles ayant été incendiée, il en fit bâtir, presque uniquement à ses frais, une autre qui coûta plus de 3,000 fr., sur lesquels la commune ne put fournir que la minime somme de 400 fr. Le charité de M. Brandelet a fait tout le reste. — A Villars-les-Blamont, village mixte, comme il en est plusieurs à cette frontière, et qui, je l'ai dit, renferme un nombre à peu près égal de protestants et de catholiques une seule petite église était possédée en commun par les deux communions, et les cérémonies du culte s'y faisaient successivement. Il en résultait des inconvénients, nuisibles à la tolérance même. L'abbé Brandelet en avait été frappé dès l'enfance, car il est né dans ce village ; il avait formé le vœu de le doter un jour d'une église pour les catholiques seuls ; et cette pensée, il l'avait eu moins dans un esprit de division que dans un esprit de charité, moins pour sauver le contact que pour prévenir tout conflit. Bien des années se passèrent avant qu'il pût réaliser ce vœu qui lui était cher ; ce ne fut qu'en 1849-1850 qu'il lui fut donné de l'accomplir. Il avait eu d'abord à faire partager son idée à ses supérieurs et à quelques personnes pieuses qui lui promirent leur secours. Simplicité et désintéressement, c'étaient ses moyens de persuasion. Il réussit dans cette première œuvre, qui coûta plus de 43,000 fr., et à laquelle il contribua personnellement pour 3,000.

Ce fut le point de départ des autres œuvres et des sacrifices de tout genre dans lesquels il n'allait plus s'arrêter. L'église de Villars n'était pas terminée que déjà il fondait dans le même village, et de ses deniers encore, un établissement de deux cours de charité pour l'instruction des jeunes filles du lieu et pour soigner les malades (1850) ; c'était décidément une vocation. Encouragé, enhardi par son premier succès, l'abbé Brandelet entreprit de bâtir une église dans sa paroisse même, à Laviron ; la vieille église, insuffisante pour contenir les fidèles, avait de plus l'inconvénient grave de menacer ruine. Le vœu des habitants était unanime ; il ne s'agissait que de trouver l'argent. On fit une première souscription, à la condition expresse que ce serait le curé qui présiderait à tout. Le conseil municipal de la commune vota des fonds, à cette même condition également. Mais, malgré cette bonne volonté et ces avances de premier mouvement, c'était ici toute une lourde machine à mouvoir ; on était loin du compte on commença. On juge des efforts que le curé de village dut faire. Que de démarches ! que de sollicitations ! que de quêtes ! et aussi chemin faisant, et à plus d'une porte, ainsi qu'il arrive en pareil cas, des humiliations et des refus !

Le bon curé se mettait sur les bras des entreprises énormes, en apparence impossibles, qui lui devenaient une source de tribulations. C'est ainsi que, pour bâtir son église de Laviron, il dut lui-même présider au transport des matériaux, à l'achat des bois de construction ; c'est à lui qu'on s'adressait pour solder les dépenses, payer les journées de travail ; cela dura plus de deux ans (1859-1861). Il faisait face à tout, à la fois architecte, entrepreneur de travaux, directeur de l'atelier des ouvriers, leur médecin quelquefois leur providence toujours, profitant de la circonstance et des contre-temps

même pour ramener les débauchés ou prêcher les ivrognes.

« O respectable curé de Laviron, pardonnez-moi le rapprochement, quoique ce soit un rapprochement mixte, d'une communion à l'autre, et laissez-moi dire qu'il y a dans votre conduite dans votre bonté, dans votre intrépidité confiance dans votre touchante imprévoyance, quelque chose qui rappelle le bon vicario de Wakefield de charitable et immortelle mémoire ! »

« Au fond, je ne répondrais pas que l'abbé Brandelet n'ait pas un faible pour la bâtisse ; que ces embarras même que j'énumère ne l'aient pas attiré et charmé quelquefois ; mais s'il se mêle involontairement un sourire au récit de ses vertus, il est vite noyé dans une larme. Le cardinal archevêque de Besançon, en nous attestant de sa main la vérité des faits qui concernent ce digne prêtre de son diocèse, ajoutait : « Je vous couvre mes larmes en écrivant ces lignes, comme elles ont souvent coulé pendant que je bénissais le bon abbé Brandelet pour ses œuvres toutes de détachement, de zèle et d'une persévérance vraiment admirable. »

L'abbé Brandelet s'est surpassé en dernier lieu par l'achat qu'il fit, à ses risques et périls, de l'ancien château fort de Blamont, mis en vente par l'État en 1859. Il n'hésita pas à s'en rendre adjudicataire pour une somme de 13,500 fr. qu'il n'avait pas, qu'il dut chercher ; sur ces entrefaites, un spéculateur lui offre 25,000 fr. pour lui racheter le château : si donc ! Mais la somme nécessaire, indispensable dont il est en peine, il la trouve enfin ; il la dépeçait aussitôt, il fait faire dans le bâtiment les réparations et appropriations convenables, en vue d'y établir un pensionnat, un orphelinat et un ouvroir pour les jeunes filles, trop exposées dans les fabriques horlogères et autres dont le pays est couvert. Voilà, messieurs, le plus beau titre, l'œuvre maîtresse, pour ainsi dire, de ce brave prêtre qui est de ceux qui parlent peu et qui agissent beaucoup. L'établissement de Blamont, créé et abandonné par lui aux religieuses appelées filles de la Retraite chrétienne, aux conditions, est-il besoin de le dire, les plus gratuites et les plus généreuses, est aujourd'hui en exercice et a commencé de fonctionner.

Dans le mémoire détaillé que j'ai sous les yeux, on évalue à près de 133,000 fr. ce qu'on peut évaluer toutes les fondations réunies, dans un zèle et à l'initiative de l'abbé Brandelet, et il n'y a pas contribué de sa bourse pour moins de 30,000 fr. Aussi, après avoir rendu pièce à pièce son bien patrimonial, est-il resté endetté d'un tiers de la somme, dont il est les intéressés. Écoutons un témoin fidèle, l'instigateur de l'endroit, dans son langage le plus simple : « Quoique ne se plaignant jamais, M. l'abbé s'est trouvé souvent dans le besoin ; je lui ai, de mes épargnes, avancé par trois fois une somme, et je connais un monsieur qui lui a avancé solitaires et chapeau. Je sais aussi de sa domesticque, qui le sert depuis quarante ans, qu'elle lui a donné tous ses gages pour l'aider dans une heure de détresse au sujet d'un paiement. » Voilà une domesticque qui pourrait aussi être proposée pour un prix de vertu. L'Académie demande à l'Église la permission d'aller choisir et distinguer jusque dans ses rangs l'un de ses membres les plus méritants et les plus humbles, l'un de ceux dont on peut dire véritablement qu'ils sont dévorés du zèle de la maison du Seigneur ; elle décerne une médaille de première classe à M. l'abbé Brandelet. »

On écrit de Paris, le 4 août 1865 :

« Le volume dont je vous annonçais la publication se titre : la Politique Impériale, vient de paraître chez l'éditeur de l'Empereur, M. Henri Plon. Il se compose de 442 pages d'un grand format, et contient 161 discours, lettres, messages, manifestes ou proclamations. Le premier de ces documents porte la date de décembre 1848 ; le dernier, celle du 7 juin 1865. Au début, c'est le manifeste du prince Louis Napoléon avant le 10 décembre ; à la fin, c'est la dernière proclamation adressée à l'armée d'Afrique. Nous avons donc là l'histoire des seize années qui se sont écoulées depuis que l'héritier des Napoléons a repris dans le monde la place que lui assignaient son nom et les souvenirs de sa famille. »

« A voir ainsi, réunies dans un volume compacte, toutes les paroles officiellement tombées

de ses lèvres, on est d'abord frappé par l'unité qui règne entre elles. L'Empereur, en 1865, n'a rien à désavouer de ce qu'écrivait, en 1848, le candidat à la présidence de la République. Le 13 juin 1849, il prononçait ces paroles solennelles : « Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. » Le 25 novembre 1851, il ajoutait : « La tranquillité sera maintenue quoiqu'il arrive. » Le 31 décembre, il expliquait ainsi le coup d'État : « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. » Et enfin, près d'un an plus tard, le 19 octobre 1852, il s'écriait :

« Je veux conquérir à la conciliation des partis dissidents et ramener dans le courant du grand fleuve populaire, les dérivations hostiles qui vont se perdre sans profit pour personne. Je veux revenir à la morale, à l'aisance, cette partie encore si nombreuse de la population qui, au milieu d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les préceptes du Christ ; qui, au sein de la terre la plus fertile du monde, peut à peine jouir de ses produits de première nécessité. Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des fleuves à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité des communications. Nous avons partout, enfin, des ruines à relever, des faux dieux à abattre, des vérités à faire triompher. » Tel était le programme à la veille de l'Empire. On sait comment l'Empire a travaillé à le réaliser.

« On peut lire encore dans ce volume les messages annuels de l'Empereur, les lettres adressées à ses ministres, et, dans tout cela, ce qui intéresse le plus, c'est de voir comment un gouvernement parti, par nécessité, de l'absolutisme, marche progressivement vers la liberté. Plus on approche de l'heure actuelle, et plus à chacune de ses pages, les tendances libérales se manifestent. Lorsqu'on arrive à la fin du recueil, on a acquis la conviction que le couronnement de l'édifice est à la veille de se faire. Logiquement il ne saurait être longtemps retardé. »

« Le volume intitulé : la Politique Impériale, bien qu'il ne nous fasse rien connaître que nous ne connaissions déjà, est appelé à un immense retentissement. Il est un document précieux d'histoire contemporaine. »

On écrit encore de Paris à la même date :

« Les bruits favorables à une modification libérale circulent toujours, et on dit que M. Troplong et M. Rouher se rendraient prochainement à Plombières pour conférer avec l'Empereur à cet égard. M. Troplong ne s'est guère montré, jusqu'ici, partisan de réformes, mais peut-être les derniers incidents lui ont-ils ouvert les yeux. Quant à M. Rouher, il incline davantage à une détente, à une certaine extension de franchise, mais sans aller jusqu'à l'ancien gouvernement constitutionnel. L'attitude, chaque jour plus accusée, de la Chambre, lui fait comprendre la nécessité de céder quelque chose. Que fera-t-on ? jusqu'où ira-t-on ? Voilà ce que nul ne saurait dire, et, pour moi, malgré les rumeurs répandues, je me demande même si l'on fera quelque chose. »

« Le *Moniteur* rend compte aujourd'hui de la séance solennelle de l'Académie française, mais d'une façon très incomplète. Le journal officiel mentionne en une ligne le travail si fin, si piquant et si élevé de M. Saint-Marc Girardin ; il ne nomme pas même M. Villemain, dont le remarquable rapport sur les ouvrages littéraires est entièrement passé sous silence, et il consacre exclusivement ses colonnes aux discours de M. Sainte-Beuve, qui montre « sur le trône la bonté dans sa magnanimité ou dans sa grâce. » Les lecteurs du *Moniteur* ne sauraient donc rien des généreuses et chrétiennes paroles de M. Saint-Marc Girardin et de M. Villemain sur la justice, sur le devoir des puissances, paroles éloquentes qui sont cependant bonnes à répéter, parce qu'elles sont l'affirmation de principes éternels, aussi nécessaires au repos des sociétés qu'à la sécurité de l'individu. »

LES MYSTÈRES DE WALL STREET.

On lit dans le *Courrier des États-Unis* du 17 août :

« Le jour se fait sur les circonstances et la gravité de la nouvelle catastrophe qui vient de frapper le monde financier. Le résultat le plus immédiat est la chute de deux maisons considérables, celle de M. Morris Ketchum, fils et Cie, et celle de M. Charles Graham. On ignore encore l'étendue absolue du désastre ; mais, suivant M. Morris Ketchum lui-même, il dépasserait, pour son compte, la somme énorme de deux millions de dollars. »

« Voici, pour l'intelligence de cette affaire, des détails indispensables sur la nature des titres que l'on appelle *gold checks*, qui forment la base des opérations frauduleuses de M. Edward Ketchum. »

« Pour la commodité de leurs opérations, et afin d'éviter un manèment continu d'espèces monétaires, la plupart des agents de change et négociants ont d'un commun accord constitué la *Bank of New York* dépositaire des valeurs métalliques, et moyennant un abonnement de \$1,000 pour chaque déposant, cette institution se charge de recevoir, de garder et de payer les sommes qui lui sont confiées, ou qui sont tirées sur elle par ses clients. Elle leur délivre à cet effet, sur versement des \$1,000 d'abonnement, un livre à souche contenant un certain nombre de chèques de \$5,000 chacun, nommés *gold checks*, et portant chacun un numéro spécial. Ces chèques sont reçus comme argent comptant dans les affaires, et circulent sur le marché sans difficulté ; ils doivent, pour être valables, porter quatre signatures : 1° Celle du tireur ; 2° Celle du teneur de livres de la banque (registrar) ; 3° Celle du caissier receveur ; 4° Celle du caissier payeur. »

« Ce mécanisme est simple ; il suffit de l'indiquer pour faire comprendre ce qui suit. M. Edward Ketchum avait l'habitude de prendre des traites ordinaires de la maison Graham et Cie pour le courant de ses affaires. Il en obtint une, un jour, de \$1,000, et ce fut le point de départ des fraudes monstrueuses qui ont abouti à la catastrophe finale. »

« Muni de cette traite, il se présenta à la banque de New-York, et demanda au président de cette banque, M. Leverich, l'ouverture d'un compte et la délivrance d'un *check book*, c'est-à-dire d'un livre de *gold checks*, au nom de M. M. Ketchum et Cie. Il donna en paiement la traite de \$1,000 de cette maison dont il était nanti, reçut le *check book*, et partit. »

« Les chèques sont en blanc et ne portent pas le nom de la maison à laquelle appartient le livre dont ils sont extraits, de sorte qu'ils peuvent être appliqués indifféremment à l'importation de marchandises de commerce ; la signature seule du tireur les distingue. Si bien que c'est dans la maison même de M. Charles Graham que Ketchum les employait pour obtenir de l'argent, après y avoir apposé les signatures de négociants connus de la ville. »

« C'est ainsi qu'il a obtenu de cette maison des sommes énormes contre des garanties illusoires ; et ce qui explique comment ce manège a pu durer longtemps sans être découvert, c'est que les *gold checks* n'étaient donnés qu'en garantie, avec la condition formelle qu'ils ne seraient pas mis en circulation, ni présentés à l'encaissement, à moins que les sommes auxquelles ils servaient d'hypothèque ne fussent pas remboursées à l'échéance. »

« Cette manœuvre ne devait avoir qu'un temps. Ketchum jouait sur l'or, il fournissait en réalité des chèques authentiques pour les sommes nominales sur lesquelles il opérait, et ne donnait des chèques faux que pour les différences. C'est quand le gouffre de ces différences se fut chargé dans des proportions irrémédiables qu'il n'a plus été possible d'éviter la catastrophe. »

« La chose la plus singulière dans tout cela, c'est l'incurie, le sans souci qu'apportent, il faut le dire, les gens d'affaires même les plus habiles et les plus sérieux, dans les opérations les plus graves, et la facilité avec laquelle ces hommes, renommés les plus roués et les plus pratiques du monde, se laissent tromper par les manœuvres les plus grossières. »

« Ainsi, comme on l'a vu plus haut, il faut quatre signatures pour que les chèques en

question aient la moindre valeur. Le livre donné à Ketchum par la *Bank of New-York* contenait 500 chèques en blanc, numérotés de 58,501 à 59,000 inclusivement, de sorte qu'il était possible, avec ce livre seul, de faire pour \$2,500,000 de traites. Or, pour en tirer parti, on suppose qu'il faut que les signatures soient authentiques, ou tout au moins qu'elles en aient l'air. »

« Pas du tout. Cela n'est pas nécessaire. Sur les chèques émis par Ketchum, les noms n'étaient même pas écrits correctement, et les signatures souvent n'avaient aucun rapport avec celles des personnes au nom desquelles ils étaient tirés. Ainsi, le nom de M. Bunker, l'un des émissiers les plus corrects et les plus soigneux, était écrit R. Bunker ; le nom de Brokteman, Unger et Cie., était écrit Bokteman, Ungar et Cie. ; et ainsi de suite pour tout le reste. »

« Il est possible que cela trouve une explication toute naturelle dans un certain nombre ; mais, pour le commun des mortels, pour les gens qui ne maintiennent pas tous les jours des *gold checks*, il doit paraître au moins étrange qu'on remue des millions avec si peu de cérémonie et que des hommes aussi forts, aussi avisés à l'argent que les agents de change de Wall street se laissent prendre à de si grossières tromperies. »

« Et les Banques, paraît-il, ne sont pas mieux en garde contre les pièges. A preuve la 4ème Banque Nationale qui s'est aussi laissée refaire de \$250,000, en acceptant des *gold checks* Ketchum en garantie d'emprunts sur sa caisse. Il ne suffit pas, paraît-il, d'être nourri dans le sérail pour en connaître les détours. Heureusement la 4ème Banque Nationale a les reins forts et ne succombera pas à cette épreuve, s'il faut en croire la note suivante qu'elle vient de publier :

« La suspension de la maison Ketchum, fils et Cie., dont le membre principal a été autrefois président de cette banque, a fait naître le bruit que la banque éprouvait des pertes considérables dans ce sinistre. »

« Le sousigné a le plaisir de donner aux amis de la banque et au public l'assurance que MM. Ketchum, fils et Cie., n'étaient pas et n'ont jamais été débiteurs de la banque. La seule perte possible que la banque soit exposée à supporter est celle de \$255,000 en *gold certificates* qui sont supposés faux, et que la banque possède comme garanties collatérales de prêts faits à des tiers. »

« La situation de la banque est parfaitement solide et son capital non entamé ; ses bénéfices du dernier semestre excèdent de beaucoup le montant des certificats en question. »

« Signé : P. C. CALHOUN, président. »

« Tous ces renseignements qui ont transpiré jusqu'à ce jour sur cette affaire, qui, malgré son importance, n'a pas encore fait oublier celle de la Phoenix Bank, dont le héros principal, Henry D. Jenkins, a comparu ces jours-ci devant le juge Ledwith, au tribunal du Jefferson Market, pour répondre à une instruction préliminaire, Jenkins, sur l'avis de son avocat, a refusé d'entrer dans aucuns détails sur ses occupations et sur les circonstances qui ont accompagné ses détournements. Il a été envoyé jusqu'à nouvel ordre à la prison des Tombs. »

« Cette instruction n'a rien révélé de bien intéressant en ce qui concerne le débauché, dont il a été question précédemment. Mais elle a mis en relief une physionomie caractéristique : celle de Charles Brown, ou Brower, alias Sam Davis, le parasite de Geneviève Lynes, cette fille de joie qui a eu la plus grande part des dépouilles opimes de la Phoenix Bank. »

« Charles Brown, ou Brower, est âgé d'environ 25 ans. C'est, au point de vue sensuel, ce que l'on peut appeler un beau garçon. Son visage est lisse et pâle, et sa lèvre est surmontée d'une fine moustache noire que l'on dirait dessinée au pinceau. Il a les cheveux noirs et longs, luisants, pommadés, ramassés et frisés sur les tempes. Tout le monde connaît cette figure de souteneur. Le vice soutire sur sa peau. Il porte une redingote noire coupée à la dernière mode, longue, sans hanches, un pantalon de casimir saumon, un gilet blanc et une chemise à bouton ornée de boutons en strass. C'est, en un mot, le type de ces Phryniés mâles qui posent au coin de Houston ou de Prince streets et de Broadway, échangeant des signes

se dirigeaient vers la porte avec l'ensemble qui caractérise les évolutions parlementaires. »

« On ne m'y prendra plus à accepter le thé de notre collègue ! »

« Après les discours du père, hélas ! mais après ceux du fils, hélas ! »

« Nous faire assister à l'apologie de Robespierre ! C'est un quel-apens. »

« Telles étaient les exclamations des députés, tandis qu'ils battaient en retraite. Vainement M. Chevassu allait de l'un à l'autre en représentant que les folles paroles d'un étourdi ne devaient pas devenir une pomme de discorde ; il n'obtint pas plus de succès près de ses confrères que n'en eut jadis Dindenault près de ses moutons, et, la seule récompense de ses efforts fut une admonition assez acerbe, qu'avant de sortir lui adressa le gros député. »

« Monsieur Chevassu, lorsqu'on affiche l'espoir de devenir le chef d'un parti politique, il faut savoir être le maître dans sa maison. Je n'ai pas la prétention de diriger mes collègues, mais en revanche pas un des mes quatre fils ne s'aviserait de broncher devant moi. Ma recette est à votre service ; je n'en dis pas autant de mon crédit à la chambre. »

« Dernier, suivez ces messieurs, et tâchez de réparer les sottises de ce démon, dit à son ami le député consterné. »

« Pendant ce temps, Prosper, resté maître du champ de bataille, s'était versé une seconde tasse de thé, et c'est en la savourant tranquillement au coin du feu qu'il attendait la tempête paternelle : elle ne tarda pas. »

(A continuer.) CHARLES DE BRUNARD.

Feuilleton du Journal de Québec

DU 22 AOUT 1865

UN HOMME SÉRIEUX. (1)

Suite.

— Oni et non, répondit le député ; j'ai eu deux conférences avec ces messieurs, qui entre nous, me paraissent un peu plus épris de leur mérite que disposés à rendre justice au talent d'autrui. Cependant, il y a parmi eux quatre ou cinq hommes avec qui, je crois, il me sera facile de m'entendre ; ils prennent le thé ici ce soir. Vous serez des nôtres ?

— Volontiers. Je devine ce qui est arrivé, votre capacité leur aura fait peur.

— C'est possible, répondit le député avec un sourire qui cherchait à être modeste ; j'ai eu le tort de me présenter carrément, au lieu d'arriver de profil, et ils ont trouvé peut-être mes épaules un peu larges.

— Heureusement vous avez découvert du premier coup le moyen de vous faire pardonner votre supériorité ; car je pense que votre thé de ce soir n'est qu'un ballon d'essai, et que vous avez l'intention de donner des diners ?

— Croyez-vous que cela soit utile ?

— Indispensable. Lucullus eût été le premier homme politique de notre époque.

— Vous avez peut-être raison ; je donnerai des diners.

— Alors on vous permettra d'avoir du talent.

M. Chavassu et Dornier dînèrent ensemble. Vers neuf heures, les honorables invités arrivèrent. L'entretien, qui roula exclusivement sur la tactique à adopter pendant la session, commença à devenir fort animé, lorsque la porte, en s'ouvrant, livra passage à un personnage dont la visite était très inattendue : c'était Prosper Chevassu.

En reconnaissant son fils, le député du Nord fronça ses noirs sourcils, et son visage exprima une vague inquiétude, tandis que ses collègues examinaient d'un air surpris la physionomie fort peu parlementaire du nouveau venu.

— Messieurs, je vous présente mon fils, se décida enfin à dire M. Chevassu.

— Frais emoulu des cachots de l'ordre de choses, déclama Prosper.

— Ah ! ah ! c'est le tapageur qui s'est fait arrêter à l'émeute de vendredi, dit un député à son voisin ; il a l'air d'un fier sacripant.

L'étudiant, en effet, était en ce moment assez terrible à voir ; la teinte noirâtre du bas de son visage, jointe au vermillon dont le vin de Johannisberg du marquis avait enluminé ses joues, et à la hardiesse de deux yeux étincelants, composait un ensemble que n'eût pas dédaigné un artiste chargé de peindre une bacchanale, mais

qui devait obtenir peu de succès près de gens estimant avant tout la gravité.

Sans se laisser imposer par les regards courroucés de son père, Prosper s'approcha de la table à thé, remplit une tasse, prit une tartine, et vint ensuite se placer au milieu du groupe qui causait devant la cheminée.

— Messieurs, dit-il avec un superbe aplomb, je vois que j'ai l'honneur de me trouver avec des députés. Je me félicite d'autant plus de faire votre connaissance, que je veux adresser incessamment une pétition à la chambre. Je prendrai la liberté de vous la recommander dès à présent.

— Prosper, songez à qui vous parlez, dit M. Chevassu d'un air d'anxiété.

— Puisque nous sommes chez vous, mon père, je ne puis parler qu'à d'honorables citoyens, ennemis de l'arbitraire et défenseurs des droits de tous.

— Vous voulez nous adresser une pétition ? dit un gros homme à mine bourru ; à quel propos, si l'on vous plaît ?

— Je désire attirer l'attention de la chambre sur les monstrueux abus des détentions illégales dont nous sommes chaque jour témoins. Victime moi-même d'un attentat de ce genre, il m'appartient d'attacher le grelot au cou du despotisme ministériel.

— De qui vous plaignez-vous ? reprit avec brusquerie le député ; vous allez faire du tapage sur le boulevard, on vous arrête, rien de plus juste ; vous n'aviez qu'à rester chez vous.

— Rien de plus juste, monsieur ! s'écria Prosper, dont la figure prit une nouvelle

teinte d'enluminure ; ainsi donc il sera désormais défendu d'aller faire, après dîner, un tour de promenade sur le boulevard ! ainsi donc une bande de sicaires aura le droit d'assommer le citoyen paisible à qui l'exercice est ordonné pour sa santé ? ainsi donc...

— Il est fou, dit à demi-voix le gros homme.

— Brutus aussi a été traité de fou, répliqua l'étudiant du ton le plus dédaigneux.

— Taisez-vous, Prosper... Messieurs, ayez de l'indulgence... un peu de vivacité est excusable chez un jeune homme qui se croit la victime d'un acte arbitraire.

— Pas d'excuses, mon père ! interrompit Prosper avec véhémence ; ces messieurs, j'en suis sûr, à l'exception d'un seul, comprennent et partagent mon indignation. Me trompé-je, d'ailleurs, d'autres sympathies ne me manqueront pas. La chambre des députés, après tout, n'est qu'une minime fraction du pays, et si les hommes qui la composent s'endorment dans une coupable apathie, il est hors de nous que nous devons nous en inquiéter.

Des murmures improbateurs accueillirent ces paroles.

— Ceci devient scandaleux.

— C'est une insulte à la chambre.

— Une pareille diatribe est intolérable.

— Prosper ! Prosper ! s'écria M. Chevassu, qui semblait être sur des charbons ardents.

d'intelligence avec les drôles qui battent le trottoir, et tournant les talons en marchant leur cigare quand un policeman les regards en face.

» Telle est, en effet, l'existence de ces drôles frisés, pompadour, vernis et sinistres qui composent une classe sauteuse dans la société new-yorkaise.

» Mais c'est assez de ces détails qui n'ont qu'un rapport indirect avec l'affaire principale qui nous occupe.

» Les faux gold checks montent à \$2,000,000, sinon à \$2,500,000.

» M. Graham est l'objet d'une sympathie générale, justifiée par trente ans d'une carrière honorable.

» M. Graham a payé \$255,000 de faux chèques; mais il a été obligé de suspendre, en reconnaissance qu'il était compromis pour plus de \$1,000,000.

» Ces catastrophes semblent avoir décidé une réforme radicale dans le régime des banques de la ville.

de nouveaux moyens de taxe, c'est nous exposer davantage à la ruine sans amoindrir notre dette d'une seule obole.

» Quelques députés, agissant uniquement par esprit de parti, pour se justifier de refuser à tant de citoyens écrasés par l'impôt de faire entendre leurs plaintes devant la grande enquête du pays, ont dit: « Il y a des tribunaux, que ne s'adressent-ils à eux? »

» L'Enfant-terrible d'Arthabaska a pris Québec sous sa sainte garde et il a eu les applaudissements du banc et de l'arrière-banc de la démocratie rouge.

» Nous ne sommes pas encore arrivés à ce degré de civilisation où les pauvres refusent d'aller à l'église parce que les riches y vont.

» M. J. B. E. Dorion a donné à suivre l'exemple d'Hamilton qui, dit-il, n'a pas demandé l'abolition du système municipal; non; mais de son propre aveu et avec son approbation, a-t-il dit, cette ville a demandé le pouvoir de faire banqueroute!

» Le bill pour incorporer la compagnie du Richelieu a été lu une seconde fois.

» Le reste de la séance de l'après-midi et toute la séance du soir ont été employés à la discussion de la motion de M. Cauchon demandant la nomination d'un comité chargé de s'enquérir des accusations portées contre la corporation de Québec par les pétitions présentées à ce sujet.

» Les hommes qui profitent par le système comme ceux dont nous venons de parler, ne plaideront pas avec leur propre argent mais avec celui des citoyens eux-mêmes, et quelque soit le résultat, après quelques années d'attente, ils auront toujours payé!

» M. Dorion a cependant dit une vérité, quand il a reproché aux citoyens de Québec d'être apathiques et qu'il a dit que les galeries de la Chambre, lorsque leurs propres destinées s'agitaient, étaient vides d'eux.

» On a donné une dernière raison contre la motion; on a dit: « Pourquoi les citoyens de Québec, si les conseillers actuels le ruinent, ne se rendent-ils pas aux polls pour les chasser? »

» On le comprend bien, ceux qui ont voté contre la motion de M. Cauchon et surtout contre l'amendement auquel il a consenti, à la demande de M. Brown, n'ont pas protesté contre une agression au système électif, mais ont purement et simplement refusé aux citoyens de Québec la seule enquête qui pouvait leur permettre de mettre les faits en lumière.

renvoyer les plaintes des citoyens de Québec au comité des bills privés, comme au seul tribunal capable de les entendre.

» Le fait de ce refus aux citoyens de Québec d'une enquête légitime par leur propre représentant est un spectacle étrange! M. Thibaudeau sait parfaitement que ses électeurs veulent cette enquête.

» Tous les clear-grits du Haut-Canada, sous le prétexte que le système municipal électif était en danger, ont voté contre l'enquête, malgré l'appel de M. Brown.

» Les démocrates-rouges en ont fait une question de parti politique et, aidés de vingt-trois haut-canadiens, ils ont empêché la vérité de se faire jour et la justice de prévaloir.

» Quelques-uns des députés bas-canadiens de qui l'on devait mieux attendre ont failli à leur devoir, soit en votant mal, soit en s'abstenant de voter.

» Nous reviendrons sur cette question.

» Au commencement de la séance d'hier l'après-midi, la chambre s'est occupée quelque temps d'un bill demandant un octroi de terres en faveur de la compagnie du chemin de fer d'Outaouais et Brockville.

» Un message de Son Excellence communiquant à la Chambre les estimés de l'année courante a été soumis par M. John A. Macdonald.

» M. Macdougall a profité d'une interpellation de M. Mackenzie demandant un état des terres vendues par le gouvernement dans le district d'Algoma, pour repousser énergiquement les accusations portées contre le département des terres par quelques journaux prétendant que des employés de ce département spéculaient sur les terrains aurifères.

» En réponse à M. Perrault s'informant si la rumeur que les écoles militaires seraient bientôt fermées était fondée, M. John A. Macdonald a dit que le gouvernement n'était point responsable de ces rumeurs.

» Pour.—MM. Biggar, Bourassa, Barwell, Caron, Coupal, Cowan, Dickson, Eric Dorion, Alex Dufresne, Evanturel, Gibbs, Gagnon, Geoffroy, Gaucher, Houde, Huot, Hantington, Jones, Lajoie, John Macdonald, Alex Mackenzie, McConkey, McFiverin, Munro, Magill, O'Halloran, Paquet, Perrault, Poulton, Walter Ross, Rymal, Satocher, Scoble, Striton, Thibaudeau, Thompson, T. C. Wallbridge, Wells, White, Wood, Amos Wright.—42.

» Contre.—MM. Archambault, Ault, Bellefleur, Blanchet, Brousseau, Brown, M. Cameron, Cartier, Cartwright, Cauchon, Chapais, Cookburn, J. Dufresne, T. Ferguson, Harwood, Hanlata, Irvine, F. Jones, Langevin, J. S. Macdonald, Poulin, Powell, Régnier, Robitaille, J. S. Ross, Shandy, Somerville, Tremblay, Walsh, Wilson.—31.

» Dans ses instructions à M. Sandford Fleming, datées du 11 mars 1864, le secrétaire provincial disait:

« 1° Vous avez ordre du gouvernement Canadien de procéder immédiatement à l'exploration et à l'examen du territoire à travers lequel doit passer le chemin de fer projeté entre cette province et les provinces du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

« 2° Cette exploration et cette inspection ont pour but de donner au gouvernement du Canada une idée exacte de la possibilité de cette entreprise et de son coût probable, afin que l'opportunité d'entreprendre ces travaux puisse être jugée d'une manière satisfaisante.

« 3° Les renseignements ainsi obtenus seront également au service des autres gouvernements intéressés s'ils désirent en prendre connaissance.

« 4° Après un examen général du pays vous considérerez les routes qui ont été précédemment signalées pour cet objet, ainsi que toutes autres qui vous paraîtraient dignes d'attention.

depuis qu'il est question d'avoir un tel chemin de fer.

» Nommé pour surveiller ce relevé qui commença dans le printemps de 1864, M. Fleming organisa de suite à Québec quatre partis d'exploration et à la tête de chacun il mit un ingénieur expérimenté.

» Mais une ligne directe ainsi tracée se trouverait à traverser le bassin de Cumberland et l'anse du Peticodiac, deux extensions navigables de la baie de Fundy.

» La section de la Nouvelle-Ecosse présente de terribles obstacles, notamment les montagnes de Cobequid qui ont une longueur d'une centaine de milles, une largeur moyenne de dix à douze milles, et une hauteur qui varie de 800 à 1000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

» Pour relier le chemin de fer du Grand Tronc à celui de Shédiac et Moncton, M. Fleming considère que trois espèces de routes sont praticables; les routes qui longent la frontière des Etats-Unis, celles qui longent le Saint-Laurent et celles qui passent par le milieu des terres, à une égale distance à peu près des Etats-Unis et du Saint-Laurent.

» Les routes qui passent le long de la frontière du Maine, ont bien quelques avantages, mais par égard pour la défense militaire des possessions anglaises, le chemin de fer ne doit point passer trop près d'un pays étranger.

» Telle est la partie explorée l'été dernier sous la surveillance de M. Fleming, telle est la partie pour laquelle il fait une évaluation des dépenses probables, en y comprenant la section qui s'étend du chemin de fer du Nouveau Brunswick à Truro dans la Nouvelle-Ecosse.

» Deux membres du gouvernement du Nouveau-Brunswick, MM. Hatheway et Anglin, sont en ce moment à Québec. Ils ont assisté hier aux débats de la Chambre pendant le discours de M. Cauchon, et ont paru y prendre beaucoup d'intérêt.

» Le Rév. Père Beaudry, de la Société de Jésus, qui était à Québec depuis 1849, vient d'être transféré à la maison de son ordre à Montréal pour remplir les fonctions d'assistant-recteur au collège. Le révérend P. Saché, qui était aussi un des trois Pères qui vinrent, en 1849, établir une mission à Québec, mais qui en était parti depuis 5 ou 6 ans, y est revenu comme Supérieur de la Mission.

» Pendant les 16 années de son séjour parmi nous, le Rév. Père Beaudry n'a pas cessé un instant de donner des preuves de son zèle ardent comme ministre de l'évangile, partout où l'appelait l'exercice de son ministère.

» Le révérend P. Beaudry avait accompagné Sa Grandeur Mgr. de Tio dans sa récente visite pastorale de l'archidiocèse lorsqu'il reçut l'ordre de son départ.

» L'assemblée publique convoquée pour venir en aide aux incendiés de Saint-Roch, a eu lieu hier au soir à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, L. A. Cannon, écuier, greffier de la cité, a été appelé à agir comme secrétaire.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée publique convoquée pour venir en aide aux incendiés de Saint-Roch, a eu lieu hier au soir à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, L. A. Cannon, écuier, greffier de la cité, a été appelé à agir comme secrétaire.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

Proposé par M. J. B. Forsyth, écuier, secondé par J. C. Taché, écuier: « Que cette assemblée désire témoigner ses sympathies les plus sincères pour les victimes du grand incendie de jeudi dernier, et leur venir en aide par les moyens les plus efficaces et de la manière la plus prompte. »

Proposé par H. E. Taschereau, écuier, M. P. P. secondé par R. Alley, écuier, avocat: « Qu'un comité soit nommé pour organiser les souscriptions afin de collecter des contributions dans les différents quartiers, et que le dit comité se compose des membres du clergé de différents dénominations religieuses et des personnes dont les noms suivent: M. J. B. Forsyth, Chinié, Tétu, Garneau, Henechy, Bailly, H. T. Taschereau, Hamel, Dr. Taché, Dr. Roy, G. Hall, Teaffe, O. Vohel, Vohl, Bélanger, J. B. Renaud, J. Blais, F. Lachance, J. Hearn, Mathias Dubé, J. O'Malley, Fréchet et Hardy, et que le Rév. M. Racine soit prié de vouloir bien organiser des souscriptions dans les quartiers St. Jean et Montcalm le Curé Charrest étant chargé de l'organisation dans les quartiers St. Roch et Jacques-Cartier, et les révérends Pères Oblats de la même organisation pour St. Sauveur. »

Proposé par J. B. Pruneau, écuier, secondé par Prudent Vallée, écuier: « Qu'une liste de souscription soit maintenue ouverte et que Charles St-Michel, écuier, soit prié d'agir comme trésorier. »

Le Maire, ayant quitté le fauteuil et M. J. B. Forsyth ayant été appelé à présider à sa place, M. Bickell proposa, et il fut résolu: « Que les remerciements de cette assemblée soient dus à son Honneur le Maire pour avoir présidé cette assemblée. »

L'assemblée s'est ajournée sine die.

ORDRES GÉNÉRAUX DE MILICE. Québec, 18 août, 1864.

Conformément à la règle générale du service militaire, partout où un commandant de la force a été nommé, la correspondance avec le département de l'adjutant-général, sur toutes matières concernant la force sous son commandement, sera faite directement par le commandant sans l'intervention du major de brigade.

Tous les ordres que les commandants jugeront nécessaires d'envoyer aux officiers subalternes dans les limites de leur commandement seront transmis par l'entremise du major de brigade.

Il y a beaucoup d'inconvénients ont été causés récemment par l'absence du Officier commandant d'un corps de volontaires, de ses quartiers généraux pour une période inévitée sans avoir donné aucun avis à ce département, il est requis qu'à l'avenir les officiers commandants de corps de volontaires sur le point de laisser leurs quartiers généraux pour une période excédant quinze jours, s'adressent à l'adjutant-général de milice en la manière ordinaire pour obtenir congé.

Il a plu à Son Excellence le commandant en chef ordonner que les troisième, cinquième et sixième bataillons, St. Maurice, soient maintenant appelés et désignés comme les deuxième, troisième et quatrième bataillon du régiment de St. Maurice, et que les limites du premier, second, troisième et quatrième bataillons du dit régiment seront comme suit:

PREMIER BATAILLON.—Comprendra la cité des Trois-Rivières, sif St. Marguerite et cette partie du township de St. Maurice, et devant sif de St. Maurice; sous le commandement du lieutenant-colonel Basile Doucet.

DEUXIÈME BATAILLON.—Comprendra les paroisses de Yamachiche et St. Séver. Pour être lieutenant-colonel: lieutenant-colonel Frs. Desautels, du ci devant troisième bataillon, St. Maurice.

TROISIÈME BATAILLON.—Comprendra les paroisses de la Pointe-du-Lac et St. Barnabé. Pour être lieutenant-colonel: lieutenant-colonel Joseph Rouette, du ci devant cinquième bataillon, St. Maurice. Pour être capitaine: Charles Gélinais. Pour être lieutenant: Anthon Bournival. Pour être enseigne: Elouard Gélinais.

QUATRIÈME BATAILLON.—Comprendra les paroisses de St. Etienne, Shawinigan, et cette partie du township de St. Maurice, ci-devant sif St. Etienne. Pour être lieutenant-colonel: lieutenant-colonel L. L. Desautels, du ci devant sixième bataillon, St. Maurice.

PREMIER BATAILLON.—Pour être chirurgien: Joseph Ezéar Fortier, écuier, M. D., vice R. A. Fortier, qui réside.

PREMIER BATAILLON.—Lieutenant-colonel Forges à la permission de se retirer, retenant son grade.

TROISIÈME BATAILLON.—Pour être capitaines: Auguste Lemieux, Alexandre Bouchard, vice Alexandre Boly, qui a laissé les limites. Pour être lieutenant: Vital Fortin. Pour être enseignes: Luc Boly et Gaspard Tremblay.

PREMIER BATAILLON.—Pour être lieutenant: enseigne Noël Tremblay, vice H. Lajoie, qui a laissé les limites. Pour être enseignes: Joseph Thadée Paradis, vice J. B. Martin, qui a laissé les limites. Honoré Roy, vice Timothée O'Leary, qui a laissé les limites. Pour être paie-maître; capitaine Severin Couillard Dupuis. Pour être assistant-chirurgien: Alexandre Marsan, écuier, M. D.

DEUXIÈME BATAILLON.—Pour être major: capitaine Pierre Célestin Rivard, vice Laperrrière, qui s'est retiré. Pour être capitaines: lieutenant François Bellemare, vice A. Leblanc, qui s'est retiré, enseigne Louis Bellemare, vice J. B. Lafond, qui s'est retiré, enseigne Benjamin Lemaire Auger, vice A. Laperrrière, qui s'est retiré, Augustin Lambert, vice P. C. Rivard, promu. Pour être lieutenants: enseigne J. B. Julien, vice F. Bellemare, promu, Isaac Ringette, Norbert Lambert, vice Basile Racine, qui a laissé les limites, Narcisse Jolincau, vice Frs. Lemay, qui se retire. Pour être adjoints: lieutenant Isaac Ringette, vice Georges E. Mayrand, qui a laissé les limites.

Les officiers suivants ont la permission de se retirer: lieutenant François Lemay, avec le grade honoraire de capitaine, et enseigne François Julien, avec le grade honoraire de lieutenant.

FAITS DIVERS. Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée publique convoquée pour venir en aide aux incendiés de Saint-Roch, a eu lieu hier au soir à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, L. A. Cannon, écuier, greffier de la cité, a été appelé à agir comme secrétaire.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

» L'assemblée a été adoptée unanimement: « Hier, après midi, nous avons eu un orage accompagné d'une violente bourrasque de vent. Deux chaloupes ont chaviré sur le fleuve, vis-à-vis la station du chemin de fer, à Québec sud.

maison et une grande appartenance au Dr. Roussseau de cette ville, et occupé par M. P. Blouin. On suppose que ça été l'œuvre d'un incendiaire. La présence signalée depuis quelque temps de plusieurs individus à mine suspecte dans les environs, rend cette supposition assez plausible. Il n'y aurait pas que ça, si l'on en croit certaines rumeurs, le dernier incendie de St. Roch serait aussi dû à un acte criminel. On dit que quelques jours auparavant, il avait été fait une tentative à peu près au même lieu où le feu a originié. Ce matin, nous apprenons que deux individus ont voulu mettre le feu hier après midi, à St. Roch, à proximité du lieu de la dernière conflagration. Ils ont été, dit-on, surpris presque en flagrant délit, et poursuivis, mais ils ont pu s'échapper. Celui qui leur a donné la chasse, ne désespère pas, dit-on, de les reconnaître et de les faire arrêter. La police doit veiller attentivement.

On comprend facilement le but de ces hommes sans aveu. Un incendie qui a des proportions un peu considérables est une bonne aubaine pour eux. Ils s'efforcent dans la foule, rentrent dans les maisons sous prétexte de rendre service, s'emparent des effets qu'on leur laisse prendre dans l'excitation du moment et le transport. On sait qu'au dernier incendie les voleurs ont pillé ainsi audacieusement les pauvres incendiés. Et la police qui devrait protéger la propriété des citoyens s'occupe d'autres choses.

—Il a plu à Son Excellence le gouverneur général révoquer les licences octroyées à Benjamin Vaehon dit Pomerleau, et François Hammanne, de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, pour tenir des maisons d'entretien public, etc.

—M. Rary a donné à Montréal, jeudi, ses premières expériences dans l'art difficile de dompter les chevaux vicieux. Ses séances sont éminemment intéressantes. M. Rary ne possède aucun secret, n'a recours à aucune ressource magique; il procède par le raisonnement. La force produit la force, dit-il, et un cheval violent n'en devient que plus farouche. Il faut donc, de prime abord, recourir aux expédients et user de douceur. Le cheval se prêtera toujours à des carresses habilement amenées et l'on doit profiter de ce moment pour s'en emparer. Alors, le grand art est de dompter l'animal; il faut qu'il comprenne son infériorité, et du moment qu'il est ainsi réduit, il perd toute sa puissance fiévreuse et s'abandonne à tous les caprices de l'homme.

M. Rary a joint l'exemple au précepte. Après avoir raconté la manière dont il dompta le célèbre Cruiser, il fit venir un cheval mal dressé qui jouait des quatre pieds au moindre mouvement de M. Rary. L'habile dompteur eut recours à diverses manœuvres et au bout d'un quart d'heure il ne craignait pas de s'appliquer la tête sur le puits du cheval, tranquillement couché.

M. Rary nous a fait l'effet de posséder une habileté profonde dans son art; et ses expériences excitent l'intérêt au plus haut degré. Nous invitons donc les citoyens à se porter en foule au jardin Guibault, où ils pourront d'une scène éminemment agréable. La dixième extraordinaire de M. Rary mérite d'être compléte, et il a droit de compter sur une grande affluence de spectateurs.

Bien qu'il s'agisse de chevaux, ce n'est pas un lieu inaccessible aux dames, et nos engagements sont formels celles de Montréal à encourager la présence de celui auquel notre Gracieuse Reine a voulu accorder son patronage à plusieurs reprises. Nous avons remarqué avec plaisir qu'hier un grand nombre des premières demoiselles de cette ville assistaient aux séances.

—On lit dans le Journal de Saint-L. de Palerme: « A la place Sainte-Anne, où l'on fait des travaux de terrassement, afin d'amener le nivellement entre la place et les rues environnantes, l'on vient de découvrir une quantité énorme d'ossements humains. Ces ossements se trouvent précisément entre la caserne de la garde nationale et le coin du palais Valguarnera. Ces ossements n'étaient pas enfouis dans des sépultures, mais ils gisaient pile-né dans des charniers. Cette circonstance confirme la tradition qui désigne ce même endroit comme la fosse mortuaire de tous les Français qui succombèrent à Palerme lors de la fameuse révolution des Vêpres. Cette tradition devient désormais une certitude, si l'on songe que, après de cet ossement, se trouve justement la colonne surmontée d'une croix, colonne que l'histoire nous apprend avoir été posée sur le tombeau des Français à cette époque des Vêpres.

—La vicomtesse de Renneville s'exprime ainsi sur le compte des femmes: « Quand une Anglaise est belle, elle l'est dans tout le rayonnement de la splendeur et de la beauté; mais quand elle est laide, elle accepte sa laideur et s'en fait pour ainsi dire une arme défensive.

La Parisienne a ce privilège unique parmi toutes les autres femmes—de savoir se faire charmante à défaut de beauté, réelle. Quand une Parisienne ne parvient pas à saisir l'ombre ni le reflet de la beauté, elle se sauve par l'esprit et l'éloquence.

« Ce qui s'appelle ordinairement la jeunesse, dit Alphonse Karr, c'est une femme qui possède d'un frais et rose duvet de pêche, sur un peau ferme et unie; une taille flexible, une démarche légère, trente-deux dents blanches et polies; les yeux, fenêtres de l'âme, scintillant d'un éclat vif.

« Beaucoup de femmes de trente ans ont conservé ces avantages. « Beaucoup de femmes de dix-huit ans ne les ont plus et ne les ont jamais eues. « Heureux ment pour ces dernières qu'il se trouvera assez de niais pour préférer la femme de dix-huit ans parce qu'elle est jeune.

« Mais à quoi peut voir? « Et Alphonse Karr ajoute: « Je préfère une vieille femme qui est jeune à une jeune femme qui est vieille. »

SCIENCE COMMERCIALE. Montant pargé hier, le 21 du présent, à la Douane de Québec, \$5,404,56.

MARCHE DE NEW-YORK, 21 août. Flour, reçu 18616 barils; les ventes ont été de 11000 barils à \$7.25 à \$7.45 pour la superfine de Wheat; l'extra vendu \$7.50 à \$7.65; le subside \$7.50 à \$7.65; l'extra de l'ouest \$7.60 à \$7.70; la commune et l'extra de l'ouest \$7.30 à \$7.40; le round hobo \$8.50 à 9.00.

Le four du Canada ordinaire; les ventes ont été de 400 barils à \$7.00 à 7.20 pour la commune et \$7.30 à \$7.75 depuis la bonne jusqu'à l'extra.

CANADA.

QUÉBEC, 22 AOUT 1865.

La séance d'hier a été presque totalement absorbée par le débat sur la motion de M. Cauchon, qui avait pour but une enquête sur les affaires de la Corporation de la cité de Québec.

On sait que tous les citoyens de Québec, à peu près, juges, avocats, marchands, ouvriers et manoeuvriers auxquels a été présentée la requête qui demande la suspension du système municipal électif, l'ont signée avec empressement; on sait que, tandis que plus de deux mille électeurs, en formulant les griefs odieux du système actuel et en demandant la cessation, pour un temps au moins, afin de pouvoir respirer et chercher autour de soi une voie de salut, même dans le principe électif accompagné de meilleures garanties, pas un seul n'a protesté contre la démarche de ses concitoyens, pas une voix ne s'est élevée pour dire à la Chambre: « ce que ces milliers de contribuables demandent, nous n'en voulons pas; la ville est bien gouvernée; nous avons confiance dans ceux qui la régissent et vous pouvez en toute sécurité leur donner les pouvoirs illimités qui sont inscrits dans leurs bills. » C'est que le sentiment dans la Corporation est universel et que tout le monde est convaincu que créer



